

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat**

- un crédit d'ouvrage de 3'757'000 fr. pour la construction du «bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline» à l'Université de Lausanne à Dorigny et**
- un crédit d'ouvrage de 1'260'000 fr. pour la déviation de la rue de la Mouline à l'Université de Lausanne à Dorigny**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 20 novembre 2015, de 14h30 à 15h20 à la salle 55 du DFJC à Lausanne.

Elle était composée de Messieurs Marc-André Bory, Jean-François Cachin, Jean-Luc Chollet, Alexandre Démétriadès, Hugues Gander, Olivier Kernén, Jacques Perrin, confirmé dans son rôle de président-rapporteur, Felix Stürner, Philippe Vuillemin

Participaient également à la séance, Madame Anne-Catherine Lyon (cheffe du DFJC). Elle était accompagnée de Madame Chantal Ostorero (directrice de la DGES), et de Messieurs Benoît Frund (vice-recteur UNIL, en charge des bâtiments), Yves Golay (adjoint de l'architecte cantonal, SIPaL).

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance, assuré l'organisation et le suivi, ce dont nous la remercions.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD**

Bien que n'étant pas spectaculaires, les travaux proposés dans l'EMPD sont néanmoins importants pour le fonctionnement de l'UNIL. Le texte comprend 2 objets, soit :

1. La construction d'un nouveau bâtiment, annexé à la Ferme de la Mouline, rassemblant en un même lieu, avec des locaux adaptés aux besoins, le groupe «parcs et jardins» du Service bâtiments et travaux de l'UNIL (Unibat) ainsi que le Service sécurité, environnement, prévention de l'UNIL (UniSEP).
2. La déviation de la rue de la Mouline jouxtant le bâtiment Géopolis et la réalisation des aménagements extérieurs au bâtiment nécessaires en termes de sécurité et de connexions routières et piétonnes entre Géopolis et la Ferme de la Mouline. Le bâtiment Géopolis a été construit au raz de la chaussée. Or, afin de se conformer à la LRou, il est nécessaire de déplacer l'assiette de la rue. Les travaux prévus permettront également de résoudre l'actuel problème de mélange des flux entre piétons, voitures et bus sur les lieux. Cette modification a été promise à la Commune de Chavannes-près-Renens (sur laquelle est sis Géopolis) lors de la construction du bâtiment.

### 3. DISCUSSION GENERALE

Durant la discussion générale sur ce projet qui profitera plutôt aux cols bleus de l'Unil, des précisions sont apportées sur la dispersion actuelle des locaux d'entretien sur le site. Ainsi, l'essentiel des locaux des jardiniers (atelier mécanique, atelier à fleurs, bureau des jardiniers, vestiaires et sanitaires) se trouve dans la Ferme de la Mouline. Pour pallier le manque de place à disposition des jardiniers, un hangar à machines provisoire a été construit au nord de la Grange de Dorigny. Une partie du petit matériel est également stocké dans le bâtiment Internef. La bergerie se situe derrière le bâtiment Biophore. Le projet permettra de supprimer le hangar provisoire et de mettre à disposition des douches et des sanitaires adaptés aux besoins, tant en termes de qualité que de taille.

Par ailleurs, nous remercions l'administration qui a encore confirmé par écrit les éléments suivants :

#### – **Agrandissement du parc immobilier (+ 3 ETP) :**

Depuis l'année 2008, trois nouveaux bâtiments ont été mis en service et placés sous la responsabilité du service Unibat :

- Le Centre sport et santé (CSS) : 2011 (mise en service) sans augmentation d'effectif
- Le Géopolis : 2012 (mise en service), **2 ETP** supplémentaires
- L'IDHEAP : 2014 (intégration dans la structure UNIL), **1 ETP** supplémentaire

#### – **Création du groupe « accueil événements et gestion des salles » (+ 4 ETP)**

Afin de répondre à la volonté de la Direction de l'Université de donner une plus grande visibilité à l'UNIL à travers l'organisation de nombreux événements scientifiques ou grand public sur le Campus, un groupe spécialisé dans l'accueil d'événements et la gestion des salles a été créé au sein du service Unibat. Ce groupe a été doté de **4 personnes supplémentaires à 100%**. Ce groupe gère quotidiennement les quelque 200 salles d'enseignement de l'Université et plus de 400 événements par an.

#### – **Création du groupe « planification et projets » (+5 ETP)**

L'Université a dû se doter d'une partie des compétences d'architecte qui étaient jusqu'en 2012 fournies par le Bureau de construction de l'Université à Dorigny (BUD). Ainsi, un groupe « planification et projets », composé de 5 personnes à 100%, a été créé à l'Unibat. Il est chargé notamment d'assurer la conduite des projets d'entretien lourd, d'évaluer les besoins en constructions et en transformations, d'élaborer la programmation et la faisabilité des projets dans le cadre des commissions de projet.

#### – **Nouvelle organisation du service Unibat (+5 ETP)**

L'augmentation du nombre d'usagers sur le Campus (+18% entre 2008 et 2014), l'évolution constante du parc immobilier de l'Université ainsi que l'augmentation du nombre de collaborateurs du service, justifient le choix qui a été fait par l'UNIL de renforcer le service Unibat au niveau de son encadrement ainsi que du personnel de soutien pour les missions administratives (comptabilité de projets, gestion des investissements, gestion RH, etc). Au total, la nouvelle organisation mise en place à partir de 2014 a été dotée de **5 postes supplémentaires à 100%**.

### 4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

#### 1. Présentation des projets

##### 1.1 Contexte, situation et enjeux

La nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline n'a pas fait l'objet d'un concours mais Unibat a repris, et modifié en fonction des nouveaux besoins, un premier projet émanant du BUD qui avait obtenu un permis de construire. Il a ensuite été procédé par appel d'offres uniquement pour les honoraires d'architecte.

La fonctionnalité du projet n'a pas permis de proposer un bâtiment se rapprochant architecturalement de la Ferme de la Mouline qui possède un certain cachet. Par contre, grand soin a été porté à la restauration du Château et de la Grange de Dorigny,

### **3. Expression des besoins**

#### ***3.1 Evolution des étudiants et du personnel de l'UNIL : constat et prévisions***

Le nombre très faible d'infractions répertoriées sur le campus (27 en 2013 et 67 en 2014) est à relever. Reste à savoir si l'augmentation se confirmera dans les années à venir. Néanmoins, un taux aussi tenu d'incivilités s'avère remarquable sur un site, « loin de tout », se voulant complètement ouvert nuit et jour et qui voit défiler environ 30'000 personnes par jour.

#### ***3.2 Le bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline***

##### ***3.2.1 Situation actuelle des futurs utilisateurs, évolution des besoins***

Des précisions sont apportées sur l'augmentation des effectifs de bureau d'Unibat qui sont passés de 17 à 30 (76,5% d'augmentation) entre 2008 et 2015 alors que les effectifs de terrain, sur la même période, sont passés de 31 à 38 (22,6% d'augmentation). L'augmentation de 76,5% s'explique d'une part par l'accroissement des normes à mettre en œuvre et qui nécessitent des compétences supplémentaires, et, d'autre part, par l'internalisation des effectifs du BUD. Celui-ci, avant sa dissolution, servait de relais auprès des politiques aux demandes de l'UNIL en matière de bâtiments et de constructions. La nouvelle entité remplaçant le BUD, soit une co-direction entre l'Université, la DGES et le SIPaL, s'occupe des constructions et de la maintenance des bâtiments et peut, contrairement à l'époque, assurer l'entretien lourd sur les bâtiments. Ceci nécessite des ressources humaines à l'interne.

##### ***3.3 La déviation de la rue de la Mouline***

Pour empêcher que les automobilistes roulent à vive allure sur la route jouxtant Géopolis, des discussions sont en cours avec la Commune de Chavannes-près-Renens et en principe, la route devrait être mise en cul de sac ce qui permettrait de limiter le trafic à haute vitesse. Toutefois, ces décisions relèvent de la compétence de la commune, qui les a annoncées à condition que la route soit modifiée. La préoccupation en matière de sécurité sera relayée à la commune.

Les canalisations sous la rue de la Mouline ne seront pas touchées par les travaux de déviation prévus.

### **5. Coûts et délais**

#### ***5.1 Le bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline***

Il n'est pas possible d'être plus précis concernant le montant de la contribution fédérale estimé à CHF 805'800 en mai 2014. Ce montant s'avère être l'estimation fournie par le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) sur la base du projet présenté. Si les clés de calculs en pourcentage sont connues, les surfaces exactes que prendra finalement en compte le SEFRI à l'issue du projet ne le sont pas.

Concernant les risques de devoir procéder à une dépollution des terrains, il est souligné qu'il a été tenu compte de ce paramètre par précaution notamment, car lors des travaux de Géopolis une dépollution des terrains avait dû être effectuée. Toutefois, dans le cas présent, bien qu'une petite partie de la parcelle de l'ouvrage abritait des bâtiments de l'ancienne usine Leu, les risques de pollution sont très faibles. S'il devait être procédé à une dépollution des terrains, elle serait légère et le chantier du bâtiment ne souffrirait que très peu d'un retard.

### **7. Conséquences des projets de décrets**

#### ***7.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement***

##### ***7.5.1 Frais d'exploitation et d'entretien***

La somme dévolue à l'entretien d'un hangar comprend également celui de quelques bureaux.

### **7.3 Charges d'intérêt**

A ceux qui s'étonneraient que la charge théorique d'intérêt annuelle pour les investissements prévus (5%) ne correspond pas à la réalité, il est rappelé que cette partie relève du SAGEFI qui se conforme à la loi sur les finances.

### **7.6 Conséquences sur les communes**

Confirmation est donnée qu'il n'y aura pas de charges supplémentaires d'entretien de la rue de la Mouline pour Chavannes-près-Renens, car la route appartenait déjà à la commune avant les travaux.

### **7.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD**

#### **7.10.1 Le principe de la dépense**

Par rapport à la mise en conformité de la rue de la Mouline avec la LRou, le présent EMPD s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été annoncé dans le crédit d'ouvrage pour la construction du bâtiment Géopolis, soit que la modification de la rue de la Mouline serait demandée par le biais d'un crédit d'ouvrage spécifique.

## **5. DISCUSSION SUR LES PROJETS DE DECRET ET VOTES**

### **5.1. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE 3'757'000 FR. POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DES SERVICES DE L'UNIL – NOUVELLE ANNEXE À LA FERME DE LA MOULINE SUR LE SITE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE À DORIGNY**

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'art. 3 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **5.1.1 Vote final sur le projet de décret**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **5.1.2 Entrée en matière**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

### **5.2. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE 1'260'000 FR. POUR LA DÉVIATION DE LA RUE DE LA MOULINE SUR LE SITE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE À DORIGNY**

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'art. 3 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **5.2.1 Vote final sur le projet de décret**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **5.2.2 Entrée en matière**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Moudon, 11 janvier 2016

*Le rapporteur :  
(Signé) Jacques Perrin*